

Communiqué de presse du mardi 15 décembre 2020

Un accord de partenariat entre la FNCDG et le Ministère des Armées représenté par Défense Mobilité

Service à compétence nationale rattaché au directeur des ressources humaines du ministère des armées, Défense mobilité accompagne les militaires et les militaires blessés dans leur transition professionnelle ainsi que leur conjoint sur lequel pèse souvent le poids de la nécessaire mobilité du militaire.

Défense mobilité est également au service des employeurs privés et publics et notamment les collectivités territoriales, pour les accompagner dans leurs recrutements en leur présentant des candidats dont le projet professionnel est en adéquation avec les compétences qu'ils recherchent.

Afin de répondre aux objectifs en matière de transition professionnelle des militaires et conjoints de militaires, et dans l'optique de favoriser le recrutement de candidats qualifiés en réponse aux besoins des collectivités territoriales, la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) et Défense Mobilité ont décidé de s'engager mutuellement à travers un accord de coopération.

Cet accord a été signé le 10 décembre 2020 au Fort neuf de Vincennes par Michel HIRIART, Président de la FNCDG et le Général Louis SEPTIER, Directeur de Défense mobilité.

L'accord entre la FNCDG et le Ministère des Armées a pour double objet de :

- Favoriser le recrutement dans la fonction publique territoriale des candidats accompagnés par Défense mobilité en faisant mieux connaître auprès des CDG et des recruteurs territoriaux son offre de service gratuite à leur profit, les compétences des candidats accompagnés et les différentes procédures de recrutement
- Répondre aux besoins en compétences exprimés par les collectivités territoriales via les CDG.

La mise en œuvre par Défense mobilité des dispositifs d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi doit permettre aux CDG de bénéficier de candidatures ciblées en adéquation avec les compétences qu'ils recherchent. Le cas échant, un candidat pourra bénéficier d'une formation, financée par Défense mobilité, en vue de le positionner sur les métiers identifiés.

Cette complémentarité interviendra dans le cadre de différentes missions des Centres de Gestion, telle que l'assistance au recrutement, mission obligatoire des

CDG auprès des collectivités et établissements affiliés, soit 94 % de ces entités, et qui consiste notamment en l'accompagnement des collectivités dans la définition des profils de poste et la mise en œuvre des procédures de recrutement.

Plusieurs missions des CDG, soulignant la pertinence de notre partenariat :

- En matière d'information sur l'emploi, les Centres sont chargés d'établir un bilan de la situation de l'emploi public territorial, de la gestion des ressources humaines et d'élaborer les perspectives à moyen terme d'évolution de cet emploi, des compétences et des besoins de recrutement;
- Les CDG ont également une mission d'accompagnement dans le recueil des données alimentant le bilan social, qui se transforme désormais en Rapport social unique;
- De même, c'est notamment par la voie de la publicité des créations et vacances d'emplois, obligatoirement assurée par les CDG, que les recrutements, les mobilités et les reclassements s'opèrent dans la FPT.

Tout ceci explique que les Centres de Gestion se positionnent depuis quelques années comme des acteurs de premier plan concernant l'observation de l'emploi public territorial et la réponse aux besoins des collectivités. C'est également compte-tenu de leur rôle et de leurs moyens que les CDG ont largement renforcé leur position de Groupement d'employeurs, notamment par le biais de leurs services de remplacement.

Aussi, le large spectre des missions des CDG constitue un véritable atout pour l'application de cet accord de coopération.

Contact presse :
Alexis BOUCHER
Juriste-Chargé de mission
01 53 30 09 99
alexis.boucher@fncdg.com